cerfa

Le formulaire Dessins et Modèles

Comment remplir votre dossier
de dépôt de dessins et modèles ?

MODE D'EMPLOI

inpi
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

Le formulaire Dessins et Modèles

Comment remplir votre dossier
de dépôt de dessins et modèles ?

sommaire

LES DIFFÉRENTES PIÈCES DU DOSSIER 3

- **Quels sont les formulaires à remplir et les documents à fournir ?**
- **Comment se procurer les formulaires ?**
- **Les autres documents du dossier**

COMMENT REMPLIR LES FORMULAIRES RUBRIQUE PAR RUBRIQUE ? 5

- **Les informations sur le déposant**
- **Les informations sur le déposant (rubriques 1, 2, 7 et 12)**
- **Les informations sur les dessins ou modèles (rubrique 3)**
- **Les informations sur les cas particuliers (rubriques 4, 5, 6, 8, 9, 10 et 11)**
- **Les informations sur les reproductions (rubriques 1, 2, 3 et 4)**
- **Les informations sur la page “Suite”**

LES DERNIÈRES DÉMARCHES POUR DÉPOSER LE DOSSIER 20

- **Combien coûte le dépôt d’un dessin ou modèle et comment payer ?**
- **Que doit contenir votre dossier et où le déposer ?**

LES DIFFÉRENTES **PIÈCES DU DOSSIER**

Vous avez vérifié que votre création relève bien du champ d'application des dessins ou modèles, qu'elle est nouvelle et possède un caractère propre. Vous avez également choisi la procédure la mieux adaptée à vos besoins (classique ou simplifiée), décidé de la publication immédiate ou différée de votre dépôt. Vous pouvez à présent constituer votre dossier de dépôt.

PAGE 1

DESSINS ET MODÈLES
DEMANDE D'ENREGISTREMENT

PAGE 2

DESSINS ET MODÈLES
DEMANDE D'ENREGISTREMENT

DESSINS ET MODÈLES
SUPPORT DE REPRODUCTION
DESSIN OU MODÈLE N°

LES FORMULAIRES À REMPLIR ET LES DOCUMENTS À FOURNIR

Rappel

Il existe deux types de dépôt de dessins ou modèles :

- un dépôt classique, ouvert à tous, soumis au respect de certaines règles de présentation, au paiement de certaines redevances et publié sans retard ;
- un dépôt simplifié, réservé aux seuls créateurs et entreprises renouvelant fréquemment la forme ou le décor de leurs produits et allégé sur le plan formel. Certaines redevances peuvent être payées plus tard et la publication est effectuée uniquement à la demande du déposant.

▶ Votre dossier comprend obligatoirement :

- **le formulaire de dépôt**
  "Dessins et modèles – Demande d'enregistrement" cerfa 11842*03, pages 1 et 2.
  Pour protéger un ou plusieurs dessins ou modèles, vous devez remplir ce formulaire.

  Ce formulaire peut également vous servir à déposer une demande d'enregistrement divisionnaire (voir p. 14).

  ATTENTION ce formulaire ne peut pas être utilisé pour prolonger la protection d'un dépôt de dessins et modèles, ni pour effectuer un dépôt de brevet d'invention ou de marque.

- **le formulaire de reproduction des dessins ou modèles**
  "Dessins et modèles – Support de reproduction" cerfa 12260*01.

  Lors de votre dépôt, vous devez également fournir une ou plusieurs reproductions des dessins ou modèles que vous souhaitez protéger (voir p. 16 et 17).

▶ Votre dossier peut également contenir :

- **une** ou plusieurs pages **“Suite”**
  “Dessins et modèles – Demande d’enregistrement (suite)” cerfa 11842*02.
- **un bordereau de paiement**
  “Demande d’enregistrement de dessins et modèles – Annexe”.

  Ce document facultatif vous permet d’informer l’INPI du montant des redevances que vous avez versées lors du dépôt et de leur modalité de règlement.
- **un pouvoir**
  Si vous vous faites représenter lors du dépôt, votre mandataire devra fournir un pouvoir (voir p. 5).

COMMENT SE PROCURER LES FORMULAIRES ?

- Vous pouvez retirer les formulaires à l’INPI.
- Ils peuvent vous être adressés par courrier en contactant INPI Direct.
- Vous pouvez les télécharger au format PDF sur le site Internet de l’INPI.

> Voir www.inpi.fr, rubrique “Tous nos formulaires”

LES AUTRES DOCUMENTS DU DOSSIER

D’autres documents peuvent vous être demandés en complément du formulaire, en fonction de votre situation. Ils vous sont signalés dès que le cas se présente.

Remplissez lisiblement le formulaire

Afin de faciliter le traitement de votre dossier, le formulaire de dépôt et les supports de reproduction doivent être remplis le plus lisiblement possible. Ils doivent être dactylographiés ou remplis à la main, en majuscules, à l’encre noire sur un fond blanc. Si vous les téléchargez sur Internet, vous pourrez également remplir ces documents sur votre ordinateur.

COMMENT REMPLIR LES FORMULAIRES **RUBRIQUE PAR RUBRIQUE ?**

LES INFORMATIONS SUR LE DÉPOSANT

Un dessin ou modèle peut être déposé au nom d'une ou de plusieurs personnes, physiques ou morales.
Le déposant sera ainsi le propriétaire de l'ensemble des dessins ou modèles.

Personne physique ou morale ?

- Sont considérées comme des **personnes physiques :** les particuliers, les artisans ou commerçants exerçant sous forme d'entreprise individuelle, les professions libérales…
- Sont considérées comme des **personnes morales :** les sociétés civiles (GAEC, SCI…) ou commerciales (SA, SARL…), les GIE, les associations, les fondations, l'État (représenté par un de ses ministères), les collectivités territoriales, les syndicats, les établissements publics… Bien qu'elle n'ait pas encore d'existence officielle, une société en cours de formation peut également déposer un dessin ou un modèle. C'est à son fondateur, éventuellement représenté par un mandataire, qu'il revient d'accomplir les démarches nécessaires. Une fois créée, la société n'aura plus qu'à reprendre à son compte le dépôt accompli pendant sa période de formation, pour en devenir officiellement propriétaire.

▶ Le mandataire est facultatif

Tout déposant peut recourir, s'il le souhaite, à un mandataire, c'est-à-dire à une personne chargée de le représenter.

Il peut s'agir d'un conseil en propriété industrielle, d'un avocat ou d'une société, avec laquelle le déposant est contractuellement lié, ayant son siège ou un établissement dans un État membre de la Communauté européenne ou dans un État membre de l'Espace économique européen.

Sauf s'il s'agit d'un conseil en propriété industrielle ou d'un avocat, le mandataire doit joindre au dépôt un **pouvoir** l'habilitant à intervenir au nom et pour le compte du déposant. Suivant les cas, ce pouvoir peut être :

- un pouvoir **spécial**, c'est-à-dire un pouvoir habilitant le mandataire à intervenir uniquement dans le cadre du dépôt en question. Ce pouvoir doit être obligatoirement joint au dépôt ;
- un pouvoir **permanent**, c'est-à-dire un pouvoir habilitant le mandataire à représenter le déposant de façon générale et pour tous types de démarches. Dans ce cas, le pouvoir doit être enregistré auprès de l'INPI, avant le dépôt. Le mandataire doit en fournir une copie à chaque fois qu'il intervient au nom et pour le compte du déposant (voir p. 7, 9 ou 11, rubrique 6).

▶ Le mandataire est obligatoire

En revanche, la désignation d'un mandataire est obligatoire :

- lorsque le dessin ou modèle est déposé au nom de plusieurs personnes ;
- lorsque le déposant n'est ni établi, ni domicilié en France ou dans un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

ATTENTION si le déposant n'est ni domicilié, ni établi sur le territoire français et qu'il n'est pas non plus ressortissant d'un État membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou de l'Union de Paris*, il doit fournir à l'INPI la preuve que son pays accorde une protection aux dessins ou modèles français. S'ils sont en langue étrangère, ces documents justificatifs doivent être accompagnés de leur traduction en français.

* La liste des États membres de l'Union de Paris et de l'OMC est disponible à l'INPI ainsi que sur les sites Internet de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (www.wipo.int) et de l'Organisation mondiale du commerce (www.wto.org).

Dès lors, trois cas de figure sont possibles :

- ▶ 1er cas : le déposant est une personne physique, représentée ou non par un mandataire (voir p. 6) ;
- ▶ 2e cas : le déposant est une personne morale, représentée ou non par un mandataire (voir p. 8) ;
- ▶ 3e cas : le dessin ou modèle est déposé par plusieurs personnes, physiques ou morales, obligatoirement représentées par un mandataire commun (voir p. 10).

LES INFORMATIONS SUR LE DÉPOSANT (RUBRIQUES 1, 2, 7 ET 12)

1er cas : le déposant est une personne physique, représentée ou non par un mandataire

PAGE 1

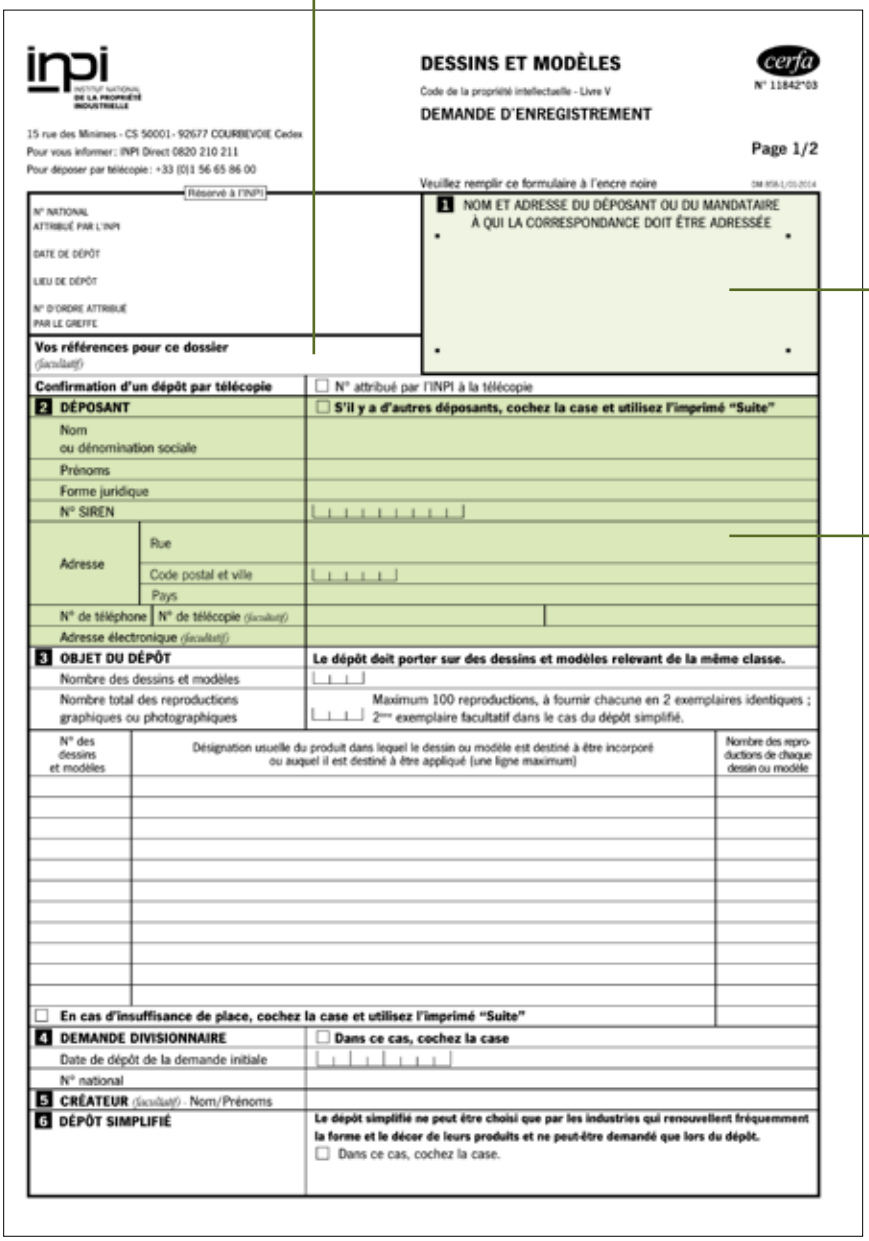

inpi
INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

15 rue des Minimes - CS 50001 - 92677 COURBEVOIE Cedex
Pour vous informer : INPI Direct 0820 210 211
Pour déposer par télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00

DESSINS ET MODÈLES

Code de la propriété intellectuelle - Livre V

DEMANDE D'ENREGISTREMENT

cerfa N° 11842*03

Page 1/2

Veuillez remplir ce formulaire à l'encre noire

Réservé à l'INPI

N° NATIONAL ATTRIBUÉ PAR L'INPI
DATE DE DÉPÔT
LIEU DE DÉPÔT
N° D'ORDRE ATTRIBUÉ PAR LE GREFFE

1 NOM ET ADRESSE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE

Vos références pour ce dossier *(facultatif)*

Confirmation d'un dépôt par télécopie ☐ N° attribué par l'INPI à la télécopie

2 DÉPOSANT ☐ **S'il y a d'autres déposants, cochez la case et utilisez l'imprimé "Suite"**

Nom ou dénomination sociale
Prénoms
Forme juridique
N° SIREN
Adresse — Rue / Code postal et ville / Pays
N° de téléphone | N° de télécopie *(facultatif)*
Adresse électronique *(facultatif)*

3 OBJET DU DÉPÔT — **Le dépôt doit porter sur des dessins et modèles relevant de la même classe.**

Nombre des dessins et modèles
Nombre total des reproductions graphiques ou photographiques — Maximum 100 reproductions, à fournir chacune en 2 exemplaires identiques ; 2ème exemplaire facultatif dans le cas du dépôt simplifié.

N° des dessins et modèles	Désignation usuelle du produit dans lequel le dessin ou modèle est destiné à être incorporé ou auquel il est destiné à être appliqué (une ligne maximum)	Nombre des reproductions de chaque dessin ou modèle

☐ **En cas d'insuffisance de place, cochez la case et utilisez l'imprimé "Suite"**

4 DEMANDE DIVISIONNAIRE ☐ **Dans ce cas, cochez la case**

Date de dépôt de la demande initiale
N° national

5 CRÉATEUR *(facultatif)* - Nom/Prénoms

6 DÉPÔT SIMPLIFIÉ — **Le dépôt simplifié ne peut être choisi que par les industries qui renouvellent fréquemment la forme et le décor de leurs produits et ne peut être demandé que lors du dépôt.**
☐ Dans ce cas, cochez la case.

Vous pouvez éventuellement faire figurer dans cette case une référence interne à votre gestion, pour le suivi de vos dossiers.

1 – NOM ET ADRESSE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE

Indiquez les noms, prénoms et adresse du déposant ou ceux de son mandataire, s'il a choisi de se faire représenter.
Ces informations serviront de références postales à l'INPI et toutes les correspondances y seront adressées.

2 – DÉPOSANT

Identifiez le déposant en indiquant ses noms (éventuellement le nom d'usage comme, par exemple, le nom de femme mariée), prénoms et adresse.

Cette rubrique doit être remplie même si son contenu est identique à celui de la rubrique 1.

Lorsque le déposant exerce son activité sous forme d'entreprise individuelle ou de profession libérale, le dépôt doit être effectué en son nom. Le nom commercial ou l'enseigne ne doit pas apparaître dans cette rubrique. Les champs "forme juridique" et "N° SIREN" ne doivent pas être renseignés.

PAGE 2

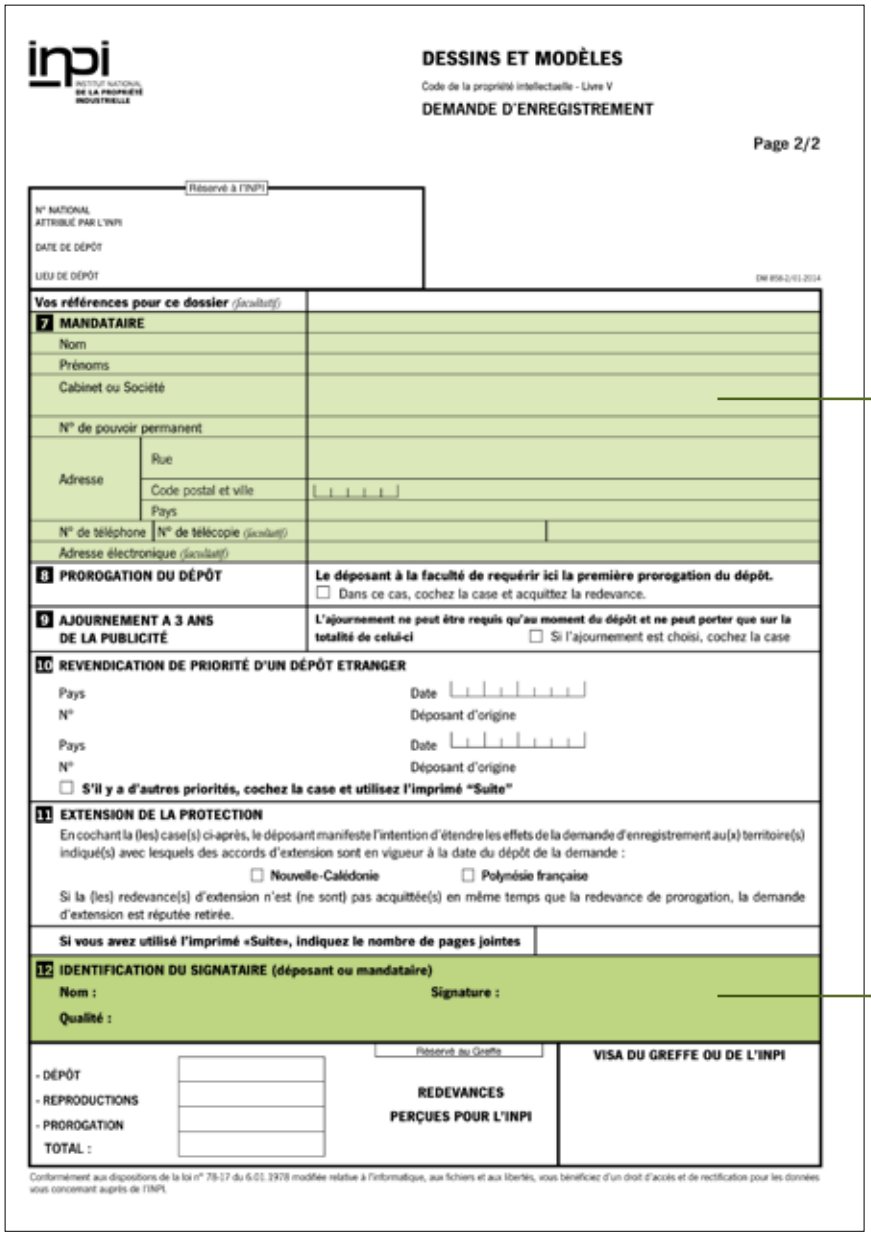

inpi
INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

DESSINS ET MODÈLES

Code de la propriété intellectuelle - Livre V

DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Page 2/2

Réservé à l'INPI

N° NATIONAL ATTRIBUÉ PAR L'INPI

DATE DE DÉPÔT

LIEU DE DÉPÔT

DM 858-2/01-2014

Vos références pour ce dossier *(facultatif)*		
7 **MANDATAIRE**		
Nom		
Prénoms		
Cabinet ou Société		
N° de pouvoir permanent		
Adresse	Rue	
	Code postal et ville	
	Pays	
N° de téléphone	N° de télécopie *(facultatif)*	
Adresse électronique *(facultatif)*		
8 **PROROGATION DU DÉPÔT**	**Le déposant à la faculté de requérir ici la première prorogation du dépôt.** ☐ Dans ce cas, cochez la case et acquittez la redevance.	
9 **AJOURNEMENT A 3 ANS DE LA PUBLICITÉ**	**L'ajournement ne peut être requis qu'au moment du dépôt et ne peut porter que sur la totalité de celui-ci** ☐ Si l'ajournement est choisi, cochez la case	

10 **REVENDICATION DE PRIORITÉ D'UN DÉPÔT ETRANGER**

Pays — Date

N° — Déposant d'origine

Pays — Date

N° — Déposant d'origine

☐ **S'il y a d'autres priorités, cochez la case et utilisez l'imprimé "Suite"**

11 **EXTENSION DE LA PROTECTION**

En cochant la (les) case(s) ci-après, le déposant manifeste l'intention d'étendre les effets de la demande d'enregistrement au(x) territoire(s) indiqué(s) avec lesquels des accords d'extension sont en vigueur à la date du dépôt de la demande :

☐ **Nouvelle-Calédonie** ☐ **Polynésie française**

Si la (les) redevance(s) d'extension n'est (ne sont) pas acquittée(s) en même temps que la redevance de prorogation, la demande d'extension est réputée retirée.

Si vous avez utilisé l'imprimé «Suite», indiquez le nombre de pages jointes

12 **IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE (déposant ou mandataire)**

Nom : **Signature :**

Qualité :

Réservé au Greffe

- DÉPÔT		**REDEVANCES PERÇUES POUR L'INPI**	**VISA DU GREFFE OU DE L'INPI**
- REPRODUCTIONS			
- PROROGATION			
TOTAL :			

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6.01.1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'INPI.

7 – MANDATAIRE

Si le déposant a choisi de se faire représenter, indiquez ici les noms, prénoms et adresse de son mandataire. Ajoutez éventuellement le nom du cabinet ou de l'entreprise auquel il appartient, tels qu'ils figurent en rubrique 1. N'oubliez pas de fournir l'original du pouvoir spécial ou une copie du pouvoir permanent habilitant le mandataire à représenter le déposant.

Si le mandataire dispose d'un pouvoir permanent, indiquez son numéro d'enregistrement à la ligne prévue à cet effet.

Qu'il soit spécial ou permanent, le pouvoir peut être établi sur papier libre et doit contenir les éléments suivants :

- les noms, prénoms et adresse du déposant ;
- l'indication de ce que le mandataire est autorisé à faire au nom du déposant ;
- la date de signature du pouvoir ;
- les noms et prénoms du mandataire ;
- la signature manuscrite du déposant.

12 – IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE

Faites figurer ici la signature manuscrite du déposant ou de son mandataire (les tampons, les photocopies, etc. ne sont pas acceptés).

Si le déposant **n'a pas de mandataire,** il ajoute ses noms et prénoms en majuscules et la mention "Déposant".

Si le dépôt est fait **par un mandataire,** il ajoute ses noms et prénoms et sa qualité, c'est-à-dire "Mandataire".

LES INFORMATIONS SUR LE DÉPOSANT (RUBRIQUES 1, 2, 7 ET 12)

2e cas : le déposant est une personne morale, représentée ou non par un mandataire

PAGE 1

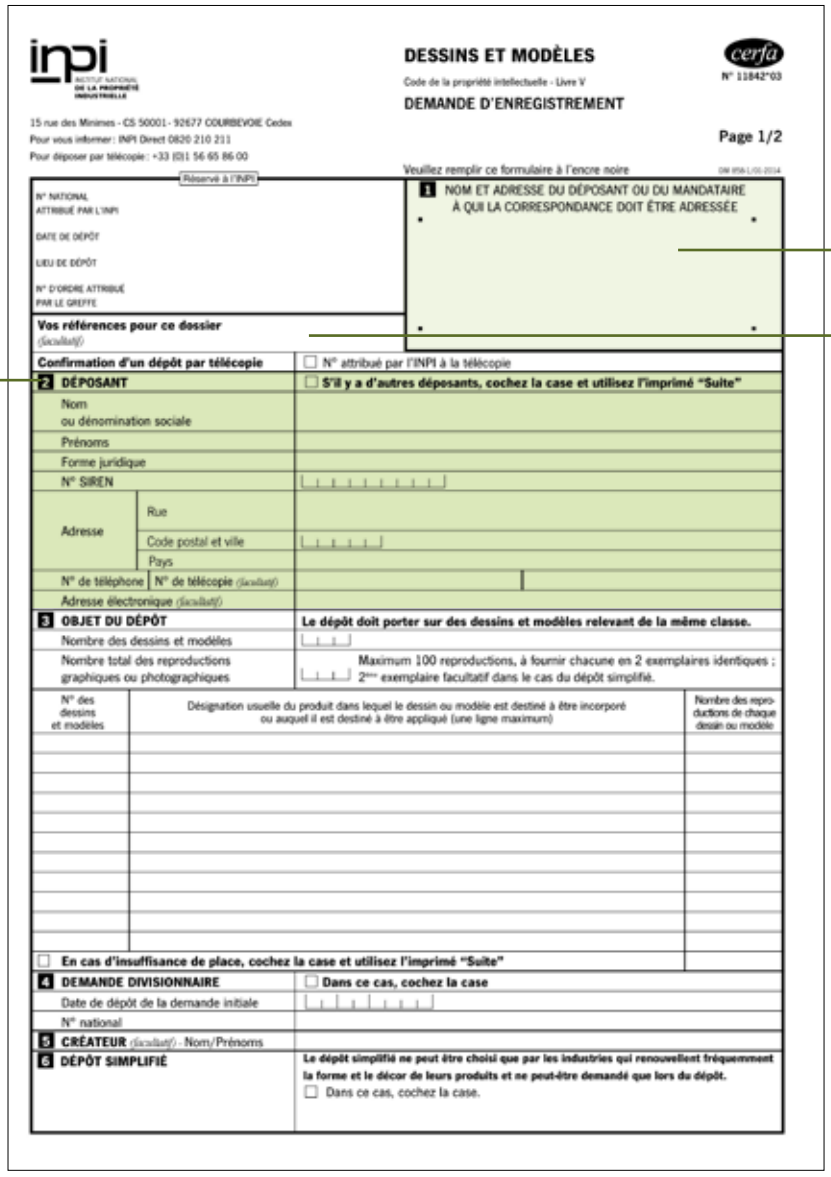

inpi
INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
15 rue des Minimes - CS 50001 - 92677 COURBEVOIE Cedex
Pour vous informer : INPI Direct 0820 210 211
Pour déposer par télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00

DESSINS ET MODÈLES
Code de la propriété intellectuelle - Livre V
DEMANDE D'ENREGISTREMENT

cerfa N° 11842*03

Page 1/2

Veuillez remplir ce formulaire à l'encre noire

Réservé à l'INPI
N° NATIONAL ATTRIBUÉ PAR L'INPI
DATE DE DÉPÔT
LIEU DE DÉPÔT
N° D'ORDRE ATTRIBUÉ PAR LE GREFFE

1 NOM ET ADRESSE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE

Vos références pour ce dossier (facultatif)

Confirmation d'un dépôt par télécopie ☐ N° attribué par l'INPI à la télécopie

2 DÉPOSANT ☐ **S'il y a d'autres déposants, cochez la case et utilisez l'imprimé "Suite"**

Nom ou dénomination sociale
Prénoms
Forme juridique
N° SIREN
Adresse — Rue / Code postal et ville / Pays
N° de téléphone | N° de télécopie (facultatif)
Adresse électronique (facultatif)

3 OBJET DU DÉPÔT — **Le dépôt doit porter sur des dessins et modèles relevant de la même classe.**

Nombre des dessins et modèles
Nombre total des reproductions graphiques ou photographiques — Maximum 100 reproductions, à fournir chacune en 2 exemplaires identiques ; 2ème exemplaire facultatif dans le cas du dépôt simplifié.

N° des dessins et modèles	Désignation usuelle du produit dans lequel le dessin ou modèle est destiné à être incorporé ou auquel il est destiné à être appliqué (une ligne maximum)	Nombre des reproductions de chaque dessin ou modèle

☐ **En cas d'insuffisance de place, cochez la case et utilisez l'imprimé "Suite"**

4 DEMANDE DIVISIONNAIRE ☐ **Dans ce cas, cochez la case**

Date de dépôt de la demande initiale
N° national

5 CRÉATEUR (facultatif) - Nom/Prénoms

6 DÉPÔT SIMPLIFIÉ — **Le dépôt simplifié ne peut être choisi que par les industries qui renouvellent fréquemment la forme et le décor de leurs produits et ne peut-être demandé que lors du dépôt.**
☐ Dans ce cas, cochez la case.

1 – NOM ET ADRESSE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE

Indiquez la dénomination sociale et l'adresse du déposant ou, s'il a choisi de se faire représenter, les noms, prénoms et adresse de son mandataire. Ces informations serviront de références postales à l'INPI et toutes les correspondances y seront adressées.

Si le déposant est une société en cours de formation, indiquez ici les noms, prénoms et adresse de son fondateur, tels qu'ils figurent en rubrique 2.

Vous pouvez éventuellement faire figurer dans cette case une référence interne à votre gestion, pour le suivi de vos dossiers.

2 – DÉPOSANT

Identifiez le déposant. S'il s'agit de :

- une **société**, indiquez sa dénomination sociale telle qu'elle figure sur son Kbis, sa forme juridique, son numéro SIREN (soit les 9 premiers chiffres du numéro SIRET ou le numéro d'immatriculation de la société au Registre national du commerce et des sociétés), ainsi que son adresse ;
- une **société en cours de formation**, utilisez la formulation "Monsieur ou Madame X (nom et prénom du fondateur) agissant au nom et pour le compte de la société Y, en cours de formation". Ensuite, indiquez l'adresse de cette personne physique ;
- une **association**, indiquez sa dénomination telle qu'elle figure dans les statuts ainsi que la forme juridique (association loi 1901…) et l'adresse du siège ;
- une **collectivité territoriale**, indiquez sa désignation et son adresse ;
- un **organe de l'État**, inscrivez "l'État français représenté par le ministère X" et son adresse ;
- une **autre personne morale**, identifiez l'organisation (ex. : syndicale…) et son adresse.

PAGE 2

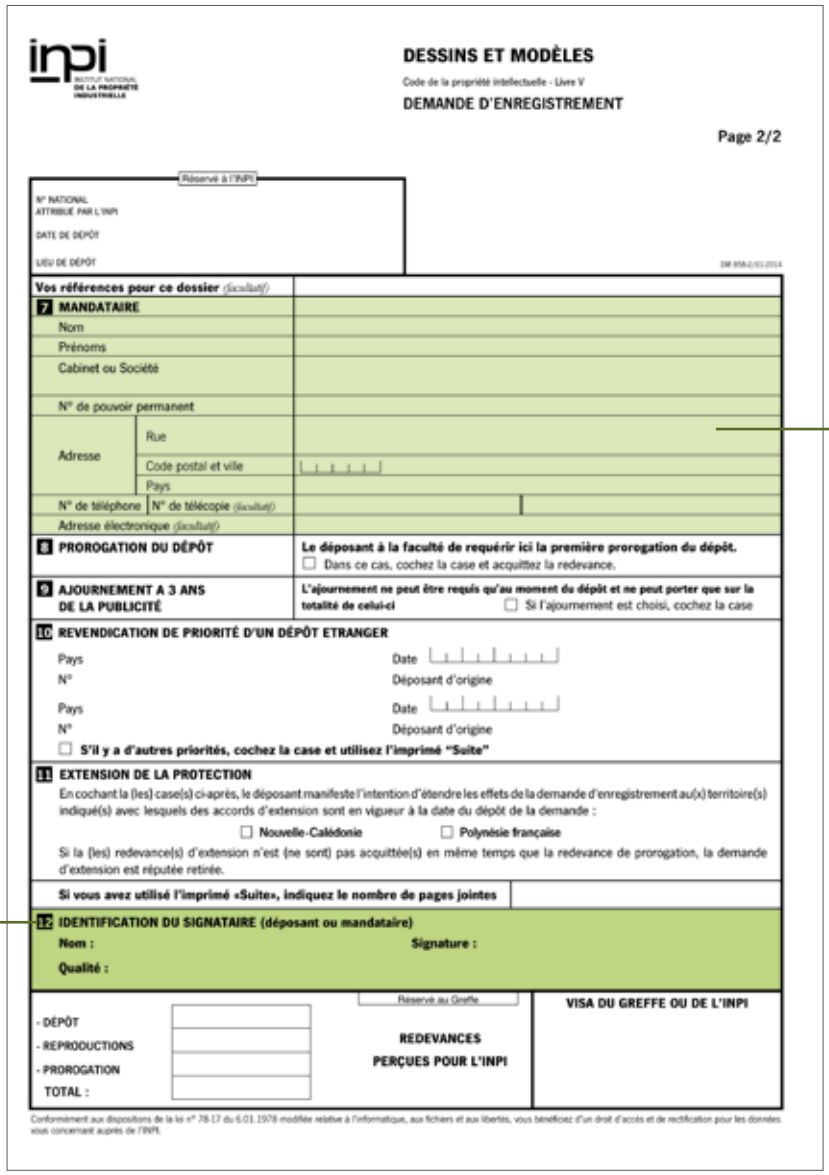

inpi
INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

DESSINS ET MODÈLES

Code de la propriété intellectuelle - Livre V

DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Page 2/2

Réservé à l'INPI

N° NATIONAL ATTRIBUÉ PAR L'INPI

DATE DE DÉPÔT

LIEU DE DÉPÔT

DM 858-2/01-2014

Vos références pour ce dossier *(facultatif)*

7 MANDATAIRE

Nom

Prénoms

Cabinet ou Société

N° de pouvoir permanent

Adresse — Rue

Code postal et ville

Pays

N° de téléphone | N° de télécopie *(facultatif)*

Adresse électronique *(facultatif)*

8 PROROGATION DU DÉPÔT — **Le déposant à la faculté de requérir ici la première prorogation du dépôt.** ☐ Dans ce cas, cochez la case et acquittez la redevance.

9 AJOURNEMENT A 3 ANS DE LA PUBLICITÉ — **L'ajournement ne peut être requis qu'au moment du dépôt et ne peut porter que sur la totalité de celui-ci** ☐ Si l'ajournement est choisi, cochez la case

10 REVENDICATION DE PRIORITÉ D'UN DÉPÔT ETRANGER

Pays — Date

N° — Déposant d'origine

Pays — Date

N° — Déposant d'origine

☐ **S'il y a d'autres priorités, cochez la case et utilisez l'imprimé "Suite"**

11 EXTENSION DE LA PROTECTION

En cochant la (les) case(s) ci-après, le déposant manifeste l'intention d'étendre les effets de la demande d'enregistrement au(x) territoire(s) indiqué(s) avec lesquels des accords d'extension sont en vigueur à la date du dépôt de la demande :

☐ Nouvelle-Calédonie ☐ Polynésie française

Si la (les) redevance(s) d'extension n'est (ne sont) pas acquittée(s) en même temps que la redevance de prorogation, la demande d'extension est réputée retirée.

Si vous avez utilisé l'imprimé «Suite», indiquez le nombre de pages jointes

12 IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE (déposant ou mandataire)

Nom : **Signature :**

Qualité :

Réservé au Greffe

- DÉPÔT
- REPRODUCTIONS
- PROROGATION
TOTAL :

REDEVANCES PERÇUES POUR L'INPI

VISA DU GREFFE OU DE L'INPI

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6.01.1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'INPI.

7 – MANDATAIRE

Si le déposant a choisi de se faire représenter, indiquez ici les noms, prénoms et adresse de son mandataire. Ajoutez éventuellement le nom du cabinet ou de l'entreprise auquel il appartient, tels qu'ils figurent en rubrique 1.

N'oubliez pas de fournir l'original du pouvoir spécial ou une copie du pouvoir permanent habilitant le mandataire à représenter le déposant.

Si le mandataire dispose d'un pouvoir permanent, indiquez son numéro d'enregistrement à la ligne prévue à cet effet.

Qu'il soit spécial ou permanent, le pouvoir peut être établi sur papier libre et doit contenir les éléments suivants :

- la dénomination sociale du déposant ;
- l'indication de ce que le mandataire est autorisé à faire au nom du déposant ;
- la date de signature du pouvoir ;
- les noms et prénoms du mandataire ;
- la qualité (gérant, salarié…) et la signature manuscrite du représentant de la personne morale déposante, ainsi que le cachet de la personne morale.

12 – IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE

Faites figurer ici la signature manuscrite du représentant du déposant ou celle de son mandataire (les tampons, les photocopies, etc. ne sont pas acceptés).

Si le déposant **n'a pas de mandataire**, il ajoute les nom et prénoms de son représentant et sa qualité :

- "Gérant", "Salarié", "Président", etc. si la personne morale a une existence officielle ;
- "Déposant" si la personne morale est en cours de formation.

Si le dépôt est fait **par un mandataire**, il ajoute ses noms et prénoms en majuscules et sa qualité, c'est-à-dire "Mandataire".

LES INFORMATIONS SUR LE DÉPOSANT (RUBRIQUES 1, 2, 7 ET 12)

3e cas : le dessin ou modèle est déposé par plusieurs personnes, représentées par un mandataire

PAGE 1

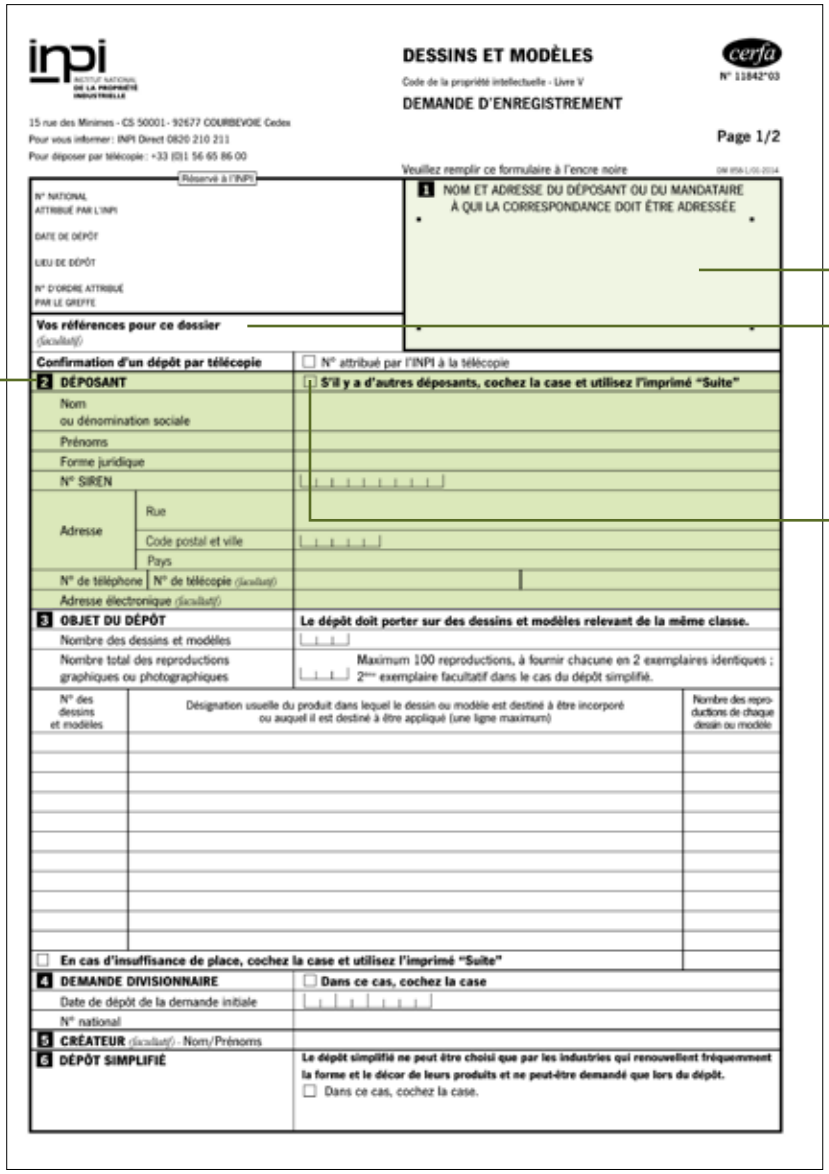

inpi
INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

15 rue des Minimes - CS 50001 - 92677 COURBEVOIE Cedex
Pour vous informer : INPI Direct 0820 210 211
Pour déposer par télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00

DESSINS ET MODÈLES

Code de la propriété intellectuelle - Livre V

DEMANDE D'ENREGISTREMENT

cerfa N° 11842*03

Page 1/2

Veuillez remplir ce formulaire à l'encre noire

Réservé à l'INPI

N° NATIONAL ATTRIBUÉ PAR L'INPI
DATE DE DÉPÔT
LIEU DE DÉPÔT
N° D'ORDRE ATTRIBUÉ PAR LE GREFFE

1 NOM ET ADRESSE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE

Vos références pour ce dossier (facultatif)

Confirmation d'un dépôt par télécopie ☐ N° attribué par l'INPI à la télécopie

2 DÉPOSANT ☐ **S'il y a d'autres déposants, cochez la case et utilisez l'imprimé "Suite"**

Nom ou dénomination sociale
Prénoms
Forme juridique
N° SIREN
Adresse — Rue / Code postal et ville / Pays
N° de téléphone | N° de télécopie (facultatif)
Adresse électronique (facultatif)

3 OBJET DU DÉPÔT — **Le dépôt doit porter sur des dessins et modèles relevant de la même classe.**

Nombre des dessins et modèles
Nombre total des reproductions graphiques ou photographiques — Maximum 100 reproductions, à fournir chacune en 2 exemplaires identiques ; 2ème exemplaire facultatif dans le cas du dépôt simplifié.

N° des dessins et modèles	Désignation usuelle du produit dans lequel le dessin ou modèle est destiné à être incorporé ou auquel il est destiné à être appliqué (une ligne maximum)	Nombre des reproductions de chaque dessin ou modèle

☐ **En cas d'insuffisance de place, cochez la case et utilisez l'imprimé "Suite"**

4 DEMANDE DIVISIONNAIRE ☐ **Dans ce cas, cochez la case**

Date de dépôt de la demande initiale
N° national

5 CRÉATEUR (facultatif) - Nom/Prénoms

6 DÉPÔT SIMPLIFIÉ — **Le dépôt simplifié ne peut être choisi que par les industries qui renouvellent fréquemment la forme et le décor de leurs produits et ne peut-être demandé que lors du dépôt.**
☐ Dans ce cas, cochez la case.

1 - NOM ET ADRESSE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE

Voir rubrique 6 page 11.

Vous pouvez éventuellement faire figurer dans cette case une référence interne à votre gestion, pour le suivi de vos dossiers.

Cochez cette case et utilisez un formulaire page "Suite" pour identifier les autres co-déposants (voir p. 18).

2 – DÉPOSANT

Identifiez l'un des co-déposants. S'il s'agit de :

- une **personne physique**, indiquez ses noms (éventuellement le nom d'usage comme, par exemple, le nom de femme mariée), prénoms et adresse ;
- une **société**, indiquez sa dénomination sociale telle qu'elle figure sur son Kbis, sa forme juridique, son numéro SIREN (soit les 9 premiers chiffres du numéro SIRET ou le numéro d'immatriculation de la société au Registre national du commerce et des sociétés), ainsi que son adresse complète ;
- une **société en cours de formation**, utilisez la formulation "Monsieur ou Madame X (noms et prénoms du fondateur) agissant au nom et pour le compte de la société Y, en cours de formation". Ensuite, indiquez l'adresse de cette personne physique ;
- une **association**, indiquez sa dénomination telle qu'elle figure dans les statuts, ainsi que la forme juridique (association loi 1901…) et l'adresse du siège ;
- une **collectivité territoriale**, indiquez sa désignation et son adresse ;
- un **organe de l'État**, inscrivez "l'État français représenté par le ministère X" et son adresse ;
- une **autre personne morale**, identifiez l'organisation (ex. : syndicale…) et son adresse.

PAGE 2

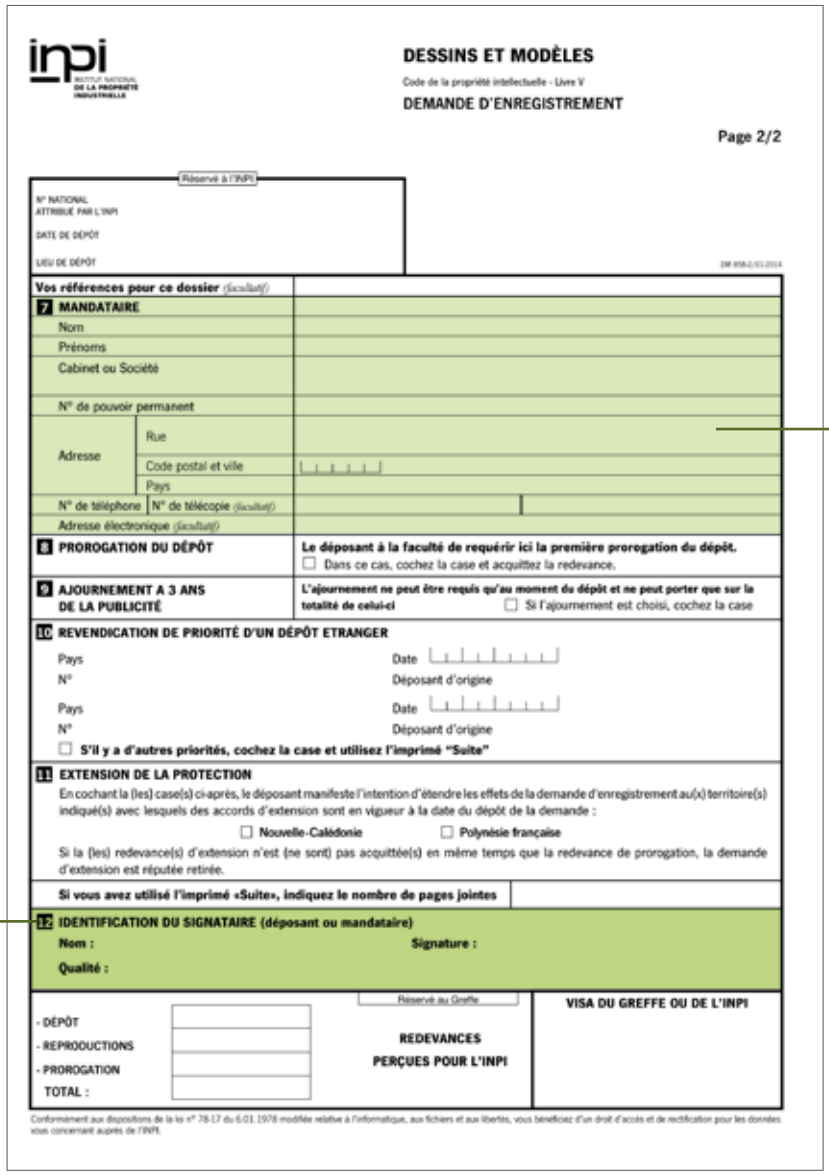

DESSINS ET MODÈLES

Code de la propriété intellectuelle - Livre V

DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Page 2/2

Réservé à l'INPI

N° NATIONAL ATTRIBUÉ PAR L'INPI

DATE DE DÉPÔT

LIEU DE DÉPÔT

DM 858-2/01-2014

Vos références pour ce dossier (facultatif)

7 MANDATAIRE

Nom

Prénoms

Cabinet ou Société

N° de pouvoir permanent

Adresse — Rue

Adresse — Code postal et ville

Adresse — Pays

N° de téléphone | N° de télécopie (facultatif)

Adresse électronique (facultatif)

8 PROROGATION DU DÉPÔT — Le déposant à la faculté de requérir ici la première prorogation du dépôt. ☐ Dans ce cas, cochez la case et acquittez la redevance.

9 AJOURNEMENT A 3 ANS DE LA PUBLICITÉ — L'ajournement ne peut être requis qu'au moment du dépôt et ne peut porter que sur la totalité de celui-ci ☐ Si l'ajournement est choisi, cochez la case

10 REVENDICATION DE PRIORITÉ D'UN DÉPÔT ETRANGER

Pays — Date

N° — Déposant d'origine

Pays — Date

N° — Déposant d'origine

☐ S'il y a d'autres priorités, cochez la case et utilisez l'imprimé "Suite"

11 EXTENSION DE LA PROTECTION

En cochant la (les) case(s) ci-après, le déposant manifeste l'intention d'étendre les effets de la demande d'enregistrement au(x) territoire(s) indiqué(s) avec lesquels des accords d'extension sont en vigueur à la date du dépôt de la demande :

☐ Nouvelle-Calédonie ☐ Polynésie française

Si la (les) redevance(s) d'extension n'est (ne sont) pas acquittée(s) en même temps que la redevance de prorogation, la demande d'extension est réputée retirée.

Si vous avez utilisé l'imprimé «Suite», indiquez le nombre de pages jointes

12 IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE (déposant ou mandataire)

Nom : Signature :

Qualité :

Réservé au Greffe

- DÉPÔT
- REPRODUCTIONS
- PROROGATION
TOTAL :

REDEVANCES PERÇUES POUR L'INPI

VISA DU GREFFE OU DE L'INPI

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6.01.1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'INPI.

7 – MANDATAIRE

Lorsque le dessin ou modèle est déposé par plusieurs personnes, un mandataire commun doit **obligatoirement** être désigné. Toutes les correspondances lui seront adressées. Le mandataire peut être l'un des co-déposants. Indiquez ses noms, prénoms et adresse aux rubriques 1 et 6. Ajoutez éventuellement le nom du cabinet ou de l'entreprise auquel il appartient. N'oubliez pas de fournir l'original du pouvoir spécial ou une copie du pouvoir permanent l'habilitant à représenter le déposant.

Si le mandataire dispose d'un pouvoir permanent, indiquez son numéro d'enregistrement à la ligne prévue à cet effet.

Qu'il soit spécial ou permanent, le pouvoir peut être établi sur papier libre et doit contenir les éléments suivants :

- l'indication que le dépôt est effectué en copropriété ;
- les noms, prénoms (ou dénomination sociale quand c'est une personne morale) et adresse de chaque co-déposant ;
- les noms et prénoms du mandataire ;
- l'indication de ce que le mandataire est autorisé à faire au nom des déposants ;
- la date de signature du pouvoir ;
- la signature manuscrite de chaque co-déposant ;
- si l'un des co-déposants est une personne morale, son représentant signe, indique sa qualité (gérant, etc.) et ajoute le cachet de la personne morale.

12 – IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE

Faites figurer ici la signature manuscrite du mandataire (les tampons, les photocopies, etc. ne sont pas acceptés).

- Si le dépôt est fait **par un mandataire co-déposant**, il ajoute ses noms et prénoms en majuscules et la mention "Mandataire co-déposant".
- Si le dépôt est fait **par un mandataire**, il ajoute ses noms et prénoms en majuscules et sa qualité, c'est-à-dire "Mandataire".

LES INFORMATIONS SUR LES DESSINS OU MODÈLES (RUBRIQUE 3)

Vous devez maintenant déterminer l'objet de votre dépôt, c'est-à-dire indiquer le nombre total des dessins ou modèles que vous souhaitez protéger, les numéroter et les identifier.

PAGE 1

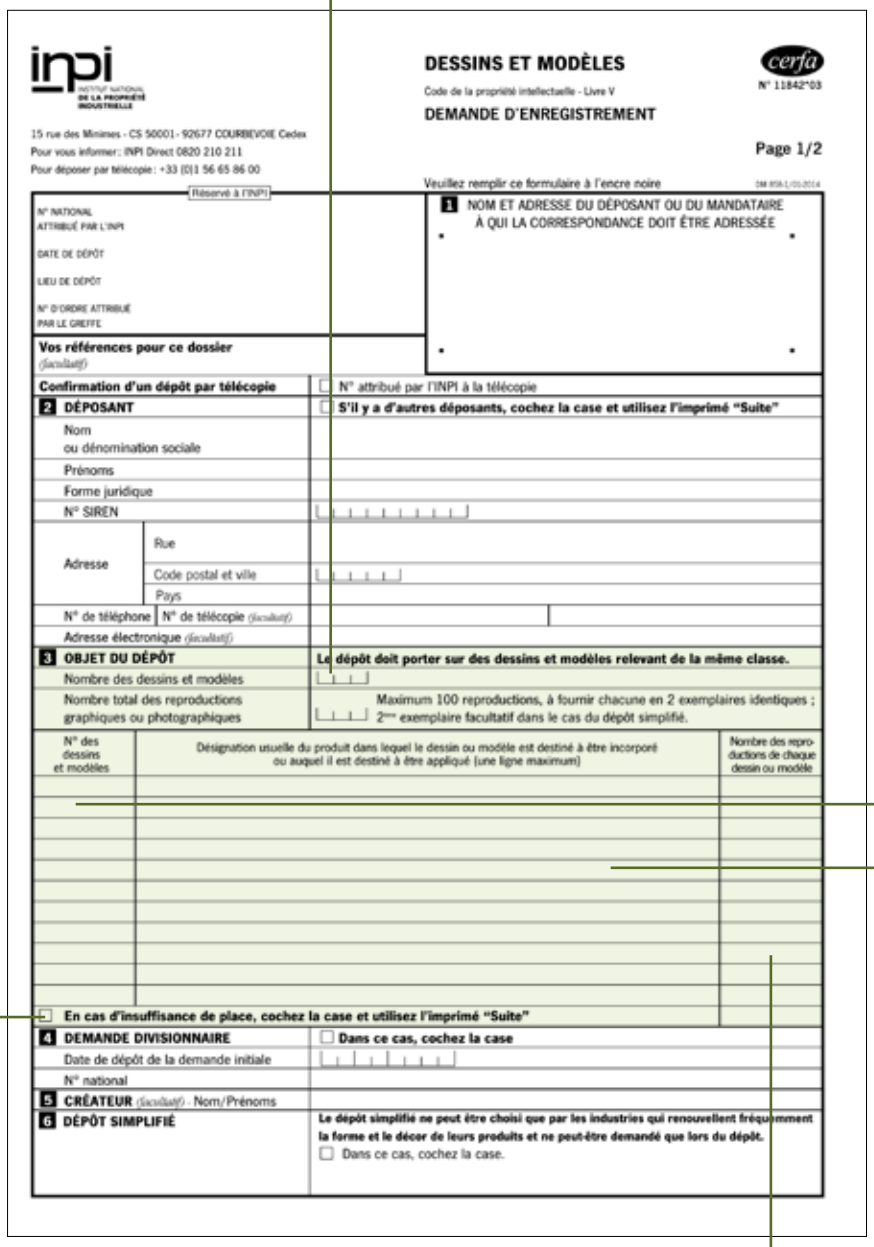

inpi
INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

15 rue des Minimes - CS 50001 - 92677 COURBEVOIE Cedex
Pour vous informer : INPI Direct 0820 210 211
Pour déposer par télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00

DESSINS ET MODÈLES
Code de la propriété intellectuelle - Livre V
DEMANDE D'ENREGISTREMENT

cerfa N° 11842*03

Page 1/2

Veuillez remplir ce formulaire à l'encre noire

Réservé à l'INPI
N° NATIONAL ATTRIBUÉ PAR L'INPI
DATE DE DÉPÔT
LIEU DE DÉPÔT
N° D'ORDRE ATTRIBUÉ PAR LE GREFFE

1 NOM ET ADRESSE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE

Vos références pour ce dossier (facultatif)

Confirmation d'un dépôt par télécopie — ☐ N° attribué par l'INPI à la télécopie

2 DÉPOSANT — ☐ S'il y a d'autres déposants, cochez la case et utilisez l'imprimé "Suite"
Nom ou dénomination sociale
Prénoms
Forme juridique
N° SIREN
Adresse — Rue / Code postal et ville / Pays
N° de téléphone | N° de télécopie (facultatif)
Adresse électronique (facultatif)

3 OBJET DU DÉPÔT — Le dépôt doit porter sur des dessins et modèles relevant de la même classe.
Nombre des dessins et modèles
Nombre total des reproductions graphiques ou photographiques — Maximum 100 reproductions, à fournir chacune en 2 exemplaires identiques ; 2ème exemplaire facultatif dans le cas du dépôt simplifié.

N° des dessins et modèles	Désignation usuelle du produit dans lequel le dessin ou modèle est destiné à être incorporé ou auquel il est destiné à être appliqué (une ligne maximum)	Nombre des reproductions de chaque dessin ou modèle

☐ En cas d'insuffisance de place, cochez la case et utilisez l'imprimé "Suite"

4 DEMANDE DIVISIONNAIRE — ☐ Dans ce cas, cochez la case
Date de dépôt de la demande initiale
N° national

5 CRÉATEUR (facultatif) - Nom/Prénoms

6 DÉPÔT SIMPLIFIÉ — Le dépôt simplifié ne peut être choisi que par les industries qui renouvellent fréquemment la forme et le décor de leurs produits et ne peut être demandé que lors du dépôt.
☐ Dans ce cas, cochez la case.

Indiquez ici le nombre total de dessins ou de modèles que vous souhaitez protéger, ainsi que le nombre total des reproductions jointes au dépôt.

Numérotez ici chacun de vos dessins ou modèles.

Identifiez ici chaque dessin ou modèle que vous souhaitez protéger.

- Pour identifier un modèle, utilisez son appellation usuelle et non celle de la gamme commerciale ou de la collection à laquelle il appartient.

  Exemples :
  – pour désigner un couteau ou un meuble, utilisez respectivement la mention "couteau" ou "meuble" ;
  – si vous souhaitez protéger un modèle de botte identifié dans votre entreprise sous le nom d'IRIS, vous pouvez le désigner dans votre dépôt sous la mention "botte" ou "bottes IRIS", mais en aucun cas sous la mention "modèle IRIS".

- Pour identifier un élément décoratif appliqué ou incorporé à un objet spécifique, utilisez la mention "ornementation", "dessin" ou toute autre formulation équivalente (décor, motif, décoration, etc.), suivie de la désignation de l'objet en question.

  Exemples : "décor de vaisselle", "motif de tissu" ou "dessin de tapisserie".

- Pour identifier un élément décoratif en tant que tel, c'est-à-dire indépendamment de l'objet auquel il peut être appliqué ou incorporé, utilisez les termes "ornementation", "dessin" ou toute autre formulation équivalente (décor, motif, décoration, etc.), seuls ou suivis de la mention "susceptible d'être apposé sur tout support." (voir p. 13).

Cochez cette case et utilisez un formulaire page "Suite" pour dresser la liste des autres dessins ou modèles (voir p. 18).

Indiquez ici le nombre de reproductions jointes au dépôt, pour chaque dessin ou modèle.

Rappels

1 Par principe, tous les dessins ou modèles désignés dans le dépôt doivent être destinés à être incorporés ou appliqués à des produits **appartenant à la même catégorie**, appelée aussi “classe”. La liste de ces classes, appelée “classification de Locarno”, est disponible sur le site Internet de l’INPI.

> Voir www.inpi.fr

Exemples :

- votre dépôt peut désigner un modèle de chaussure de sport et un autre de pantoufle, ces deux produits relevant de la même classe 02.04 de la classification de Locarno ;
- en revanche, votre dépôt ne peut pas désigner un modèle de lunettes de natation (classe 16.06) et un modèle de maillot de bain (classe 02.02), car ces produits relèvent de classes différentes. Dans ce cas, vous devez donc effectuer **deux dépôts séparés.**

2 Cette règle connaît toutefois une exception, lorsque le dépôt est effectué pour protéger une simple ornementation, c’est-à-dire un élément décoratif (dessin, motif, frise, etc.) destiné à être incorporé ou appliqué à des produits appartenant à des catégories différentes (tissu, vaisselle, papier peint, vêtement, article de papeterie, etc.).

Exemple :

Si vous souhaitez protéger **par un dépôt unique** un motif destiné à décorer de la vaisselle et du linge de table, vous devez :

- identifier ce motif en rubrique 3 du formulaire par la mention “ornementation” ou “dessin susceptible d’être apposé sur tout support”, sans préciser de destination particulière ;
- fournir une reproduction de ce seul motif, représenté sur un fond neutre. Le support auquel le motif est appliqué ou incorporé ne doit pas apparaître.

LES INFORMATIONS SUR LES CAS PARTICULIERS (RUBRIQUES 4, 5, 6, 8, 9, 10 ET 11)

PAGE 1

inpi
INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
15 rue des Minimes - CS 50001 - 92677 COURBEVOIE Cedex
Pour vous informer : INPI Direct 0820 210 211
Pour déposer par télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00

DESSINS ET MODÈLES
Code de la propriété intellectuelle - Livre V
DEMANDE D'ENREGISTREMENT
cerfa N° 11842*03
Page 1/2
Veuillez remplir ce formulaire à l'encre noire

Réservé à l'INPI
N° NATIONAL ATTRIBUÉ PAR L'INPI
DATE DE DÉPÔT
LIEU DE DÉPÔT
N° D'ORDRE ATTRIBUÉ PAR LE GREFFE

1 NOM ET ADRESSE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE

Vos références pour ce dossier (facultatif)

Confirmation d'un dépôt par télécopie ☐ N° attribué par l'INPI à la télécopie

2 DÉPOSANT ☐ **S'il y a d'autres déposants, cochez la case et utilisez l'imprimé "Suite"**
Nom ou dénomination sociale
Prénoms
Forme juridique
N° SIREN
Adresse — Rue / Code postal et ville / Pays
N° de téléphone | N° de télécopie (facultatif)
Adresse électronique (facultatif)

3 OBJET DU DÉPÔT **Le dépôt doit porter sur des dessins et modèles relevant de la même classe.**
Nombre des dessins et modèles
Nombre total des reproductions graphiques ou photographiques — Maximum 100 reproductions, à fournir chacune en 2 exemplaires identiques ; 2ème exemplaire facultatif dans le cas du dépôt simplifié.

N° des dessins et modèles	Désignation usuelle du produit dans lequel le dessin ou modèle est destiné à être incorporé ou auquel il est destiné à être appliqué (une ligne maximum)	Nombre des reproductions de chaque dessin ou modèle

☐ **En cas d'insuffisance de place, cochez la case et utilisez l'imprimé "Suite"**

4 DEMANDE DIVISIONNAIRE ☐ **Dans ce cas, cochez la case**
Date de dépôt de la demande initiale
N° national

5 CRÉATEUR (facultatif) - Nom/Prénoms

6 DÉPÔT SIMPLIFIÉ **Le dépôt simplifié ne peut être choisi que par les industries qui renouvellent fréquemment la forme et le décor de leurs produits et ne peut être demandé que lors du dépôt.**
☐ Dans ce cas, cochez la case.

CONFIRMATION D'UN DÉPÔT PAR TÉLÉCOPIE

Cette rubrique doit être remplie uniquement si vous avez déjà effectué votre dépôt par télécopie (voir p. 22).

5 – CRÉATEUR

Le déposant n'est pas toujours le créateur des dessins ou des modèles qu'il protège. Il est possible d'identifier ce dernier en indiquant ses noms et prénoms.

NB : cette indication ne lui donne aucun droit sur les dessins et modèles dont le déposant reste le seul propriétaire.

6 – DÉPÔT SIMPLIFIÉ

Rappel

Si vous renouvelez fréquemment la forme ou le décor de vos produits, vous pouvez demander à bénéficier des avantages du dépôt simplifié.

> Consulter la brochure "Le dessin ou modèle"

ATTENTION vous ne pouvez faire cette demande **qu'au moment du dépôt,** en cochant la case prévue dans cette rubrique.

4 – DEMANDE DIVISIONNAIRE

Rappel

Vous avez effectué un premier dépôt qui comporte des dessins ou des modèles qui appartiennent à des classes différentes et qui est considéré comme irrégulier par l'INPI ? Vous devez régulariser votre dépôt en le divisant.

Cette division consiste à réaliser un nouveau dépôt en remplissant ce formulaire dans les mêmes conditions que votre premier dépôt (formulaire en un exemplaire, le pouvoir éventuel si vous êtes représenté, le paiement des redevances, etc.) et en regroupant bien vos dessins et modèles dans une même classe.

> Consulter la brochure "Le dessin ou modèle"

Vous devez, en plus, cocher et remplir cette rubrique en indiquant la date et le numéro de dépôt de votre demande initiale. Ceci permettra à l'INPI d'attribuer à chaque demande divisionnaire la même date de dépôt que la demande d'enregistrement initiale à laquelle elle se rattache.

PAGE 2

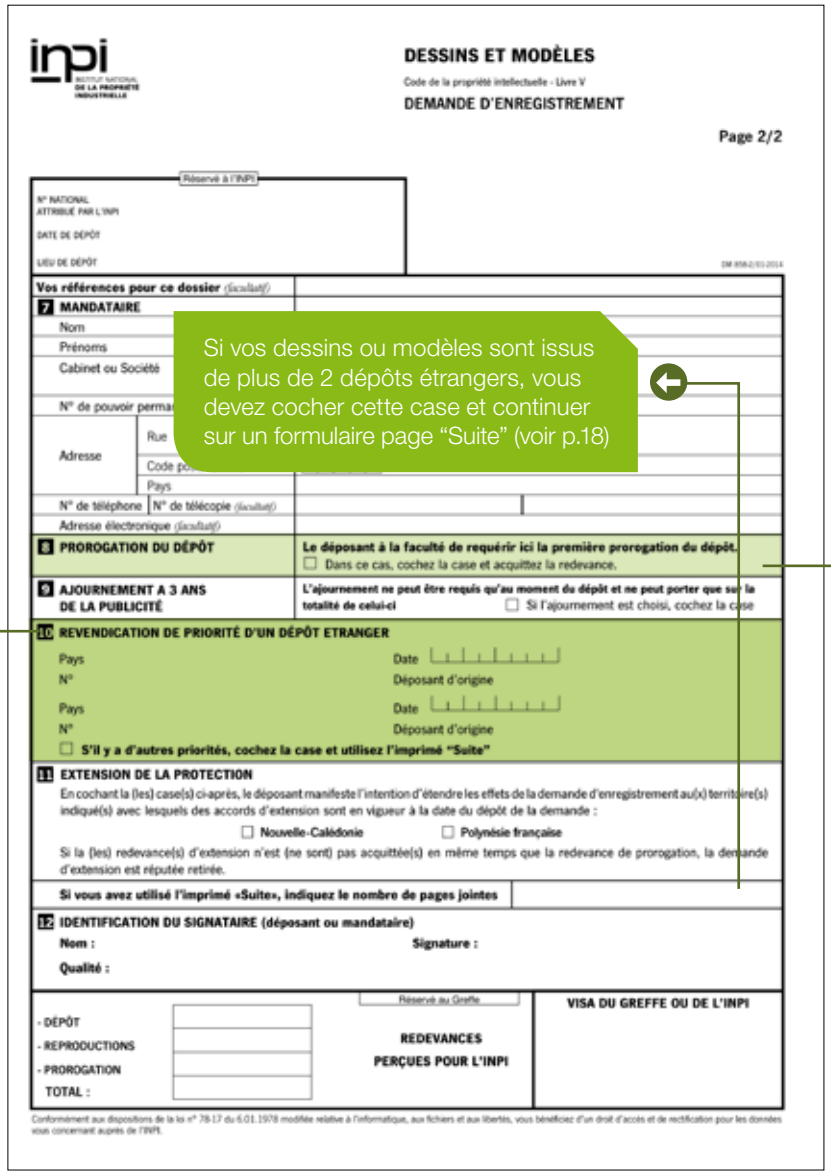

DESSINS ET MODÈLES

Code de la propriété intellectuelle - Livre V

DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Page 2/2

Réservé à l'INPI

N° NATIONAL ATTRIBUÉ PAR L'INPI

DATE DE DÉPÔT

LIEU DE DÉPÔT

Vos références pour ce dossier (facultatif)

7 MANDATAIRE

Nom

Prénoms

Cabinet ou Société

N° de pouvoir perma

Adresse — Rue / Code po / Pays

N° de téléphone | N° de télécopie (facultatif)

Adresse électronique (facultatif)

8 PROROGATION DU DÉPÔT — Le déposant à la faculté de requérir ici la première prorogation du dépôt. ☐ Dans ce cas, cochez la case et acquittez la redevance.

9 AJOURNEMENT A 3 ANS DE LA PUBLICITÉ — L'ajournement ne peut être requis qu'au moment du dépôt et ne peut porter que sur la totalité de celui-ci ☐ Si l'ajournement est choisi, cochez la case

10 REVENDICATION DE PRIORITÉ D'UN DÉPÔT ETRANGER

Pays — Date

N° — Déposant d'origine

Pays — Date

N° — Déposant d'origine

☐ S'il y a d'autres priorités, cochez la case et utilisez l'imprimé "Suite"

11 EXTENSION DE LA PROTECTION

En cochant la (les) case(s) ci-après, le déposant manifeste l'intention d'étendre les effets de la demande d'enregistrement au(x) territoire(s) indiqué(s) avec lesquels des accords d'extension sont en vigueur à la date du dépôt de la demande :

☐ Nouvelle-Calédonie ☐ Polynésie française

Si la (les) redevance(s) d'extension n'est (ne sont) pas acquittée(s) en même temps que la redevance de prorogation, la demande d'extension est réputée retirée.

Si vous avez utilisé l'imprimé «Suite», indiquez le nombre de pages jointes

12 IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE (déposant ou mandataire)

Nom : Signature :

Qualité :

Réservé au Greffe

- DÉPÔT
- REPRODUCTIONS
- PROROGATION
- TOTAL :

REDEVANCES PERÇUES POUR L'INPI

VISA DU GREFFE OU DE L'INPI

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6.01.1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'INPI.

Si vos dessins ou modèles sont issus de plus de 2 dépôts étrangers, vous devez cocher cette case et continuer sur un formulaire page "Suite" (voir p.18)

8 – PROROGATION DU DÉPÔT

Rappel

Votre dépôt vous offre une protection pour une durée initiale de 5 ans qui peut être prolongée par tranche de 5 ans, jusqu'à une période maximale de 25 ans.

Cependant, il est possible de demander dès le dépôt une durée de protection de 10 ans (en contrepartie du paiement d'une redevance supplémentaire de 50 €, voir p. 19) et ensuite d'étendre cette protection par tranche de 5 ans, jusqu'à une période maximale de 25 ans.

Si vous souhaitez donc obtenir une 1re période de protection de 10 ans, cochez la case.

10 - REVENDICATION DE PRIORITÉ D'UN DÉPÔT ÉTRANGER

Rappel

Si vous avez déjà déposé vos dessins ou modèles dans un pays membre de l'Union de Paris ou de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)*, vous avez la possibilité, pendant un délai de 6 mois à compter de la date du premier dépôt, d'étendre votre protection en France, tout en bénéficiant de la date de ce dépôt.

> Consulter la brochure "Le dessin ou modèle"

* La liste des États membres de l'Union de Paris et de l'OMC est disponible à l'INPI ainsi que sur les sites Internet de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (www.wipo.int) et de l'Organisation mondiale du commerce (www.wto.org).

Si vous souhaitez bénéficier de la priorité d'un premier dépôt à l'étranger, cochez la case qui figure en tête de la rubrique. Indiquez le nom du pays où vous avez effectué votre premier dépôt, la date de ce dépôt ainsi que le numéro de dépôt qui vous a été attribué.

ATTENTION vous devez revendiquer impérativement votre priorité sur ce formulaire au moment du dépôt.

DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Vous devez joindre, si possible au moment du dépôt, ou dans un délai de 3 mois au maximum à compter de votre dépôt :

- une copie officielle de la ou des demandes antérieures ;
- si les dessins ou modèles vous ont été cédés, l'autorisation de revendiquer la priorité, donnée par le propriétaire de la demande antérieure. Ce document doit être traduit s'il est en langue étrangère. Indiquez le nom de ce propriétaire à côté de "déposant d'origine".

PAGE 2

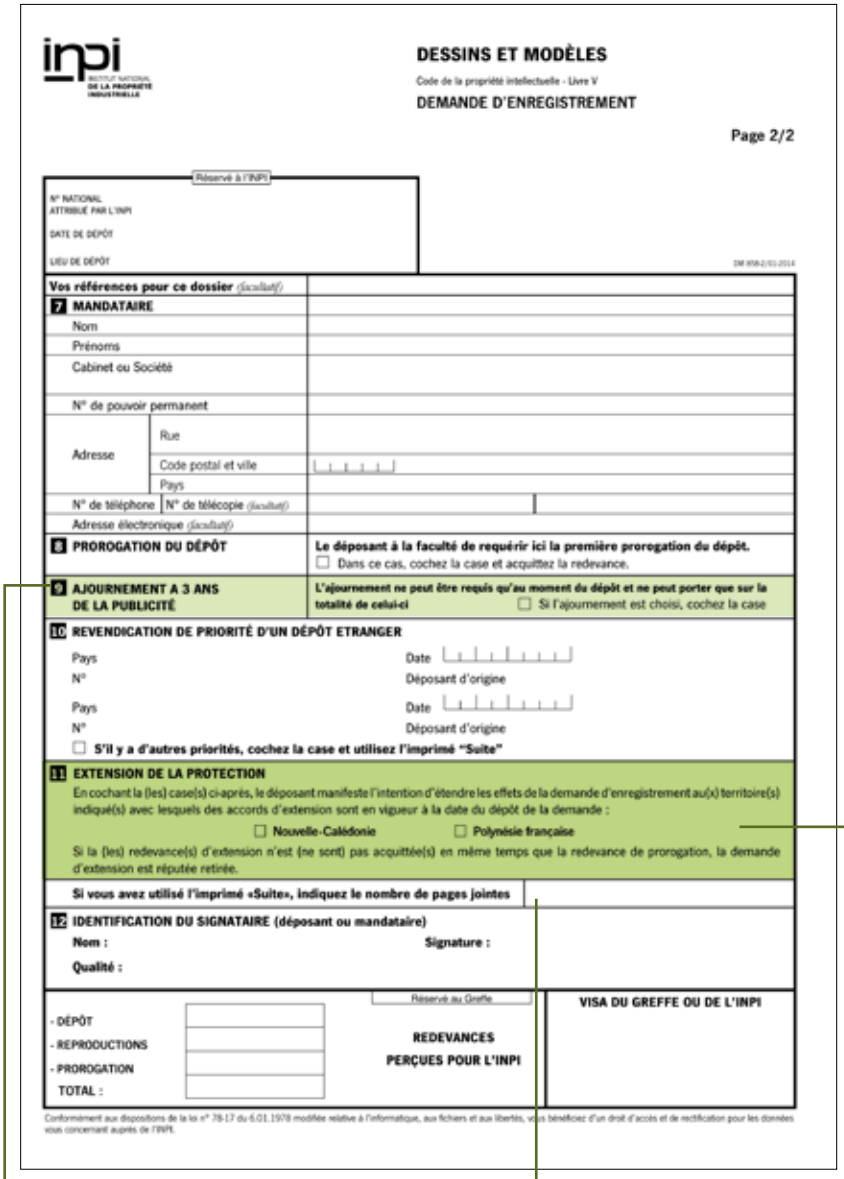

INPI — INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

DESSINS ET MODÈLES

Code de la propriété intellectuelle - Livre V

DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Page 2/2

Réservé à l'INPI

N° NATIONAL ATTRIBUÉ PAR L'INPI

DATE DE DÉPÔT

LIEU DE DÉPÔT

DM 858-2/01-2014

Vos références pour ce dossier *(facultatif)*

7 MANDATAIRE

Nom

Prénoms

Cabinet ou Société

N° de pouvoir permanent

Adresse — Rue

Code postal et ville

Pays

N° de téléphone | N° de télécopie *(facultatif)*

Adresse électronique *(facultatif)*

8 PROROGATION DU DÉPÔT

Le déposant à la faculté de requérir ici la première prorogation du dépôt.

☐ Dans ce cas, cochez la case et acquittez la redevance.

9 AJOURNEMENT A 3 ANS DE LA PUBLICITÉ

L'ajournement ne peut être requis qu'au moment du dépôt et ne peut porter que sur la totalité de celui-ci ☐ Si l'ajournement est choisi, cochez la case

10 REVENDICATION DE PRIORITÉ D'UN DÉPÔT ETRANGER

Pays — Date

N° — Déposant d'origine

Pays — Date

N° — Déposant d'origine

☐ **S'il y a d'autres priorités, cochez la case et utilisez l'imprimé "Suite"**

11 EXTENSION DE LA PROTECTION

En cochant la (les) case(s) ci-après, le déposant manifeste l'intention d'étendre les effets de la demande d'enregistrement au(x) territoire(s) indiqué(s) avec lesquels des accords d'extension sont en vigueur à la date du dépôt de la demande :

☐ **Nouvelle-Calédonie** ☐ **Polynésie française**

Si la (les) redevance(s) d'extension n'est (ne sont) pas acquittée(s) en même temps que la redevance de prorogation, la demande d'extension est réputée retirée.

Si vous avez utilisé l'imprimé «Suite», indiquez le nombre de pages jointes

12 IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE (déposant ou mandataire)

Nom : **Signature :**

Qualité :

Réservé au Greffe

- DÉPÔT
- REPRODUCTIONS
- PROROGATION
- TOTAL :

REDEVANCES PERÇUES POUR L'INPI

VISA DU GREFFE OU DE L'INPI

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6.01.1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'INPI.

11 – EXTENSION DE LA PROTECTION

Le dépôt d'une demande d'enregistrement protège votre dessin ou modèle sur l'ensemble du territoire français à l'exception de la Nouvelle Calédonie et de la Polynésie française, ces deux territoires disposant d'une compétence propre en matière de propriété industrielle.

Si vous le souhaitez, vous pouvez étendre la protection de votre demande de dessin ou modèle à l'un ou l'autre (ou les deux) de ces territoires en cochant la(es) case(s) correspondante(s) et en acquittant une redevance d'extension pour chaque territoire (voir le site www.inpi.fr pour en connaitre le montant).

La(es) redevance(s) d'extension(s) doit(vent) impérativement être acquittée(s) conjointement à la redevance de dépôt. À défaut, l'extension ne sera pas effective, sans régularisation possible.

Le titre étendu produit ses effets en Nouvelle-Calédonie ou en Polynésie française à compter de son dépôt à l'INPI et arrive à échéance, sous réserve d'un éventuel retrait de l'extension, à la même date que le titre métropolitain qui en est le fondement et auquel il est totalement lié.

La Nouvelle Calédonie et la Polynésie française disposent d'un droit de refus quant aux extensions demandées. Toute décision de refus d'extension est motivée et adressée par lettre recommandée avec avis de réception au demandeur.

9 – AJOURNEMENT À 3 ANS DE LA PUBLICITÉ

Cochez cette case si vous souhaitez reporter la publication de votre dépôt (voir p. 21).

Indiquez ici le nombre total de pages "Suite" jointes au formulaire.

LES INFORMATIONS SUR LES REPRODUCTIONS (RUBRIQUES 1, 2, 3 ET 4)

Lors de votre dépôt, vous devez également fournir une ou plusieurs reproductions, c'est-à-dire des photographies, dessins ou échantillons représentant chacun des dessins ou modèles que vous souhaitez protéger. Vous pouvez fournir jusqu'à 100 reproductions maximum.

- Dans le cas d'un **dépôt classique**, chacune de ces reproductions doit être collée ou directement dessinée sur le formulaire. La taille des reproductions doit être supérieure à 8 x 8 cm, mais ne doit pas dépasser 15 x 18 cm.
- Dans le cas d'un **dépôt simplifié**, la seule contrainte de présentation concerne le format des reproductions dont la taille ne doit pas dépasser 21 x 29,7 cm. Cependant, l'usage du support de reproduction n'est pas obligatoire. Les reproductions peuvent être fournies en un seul exemplaire et sous la forme de votre choix : photographie, catalogue, prospectus, etc. Chaque reproduction doit alors être numérotée et le numéro du dessin ou du modèle auquel elle se rapporte doit être indiqué.

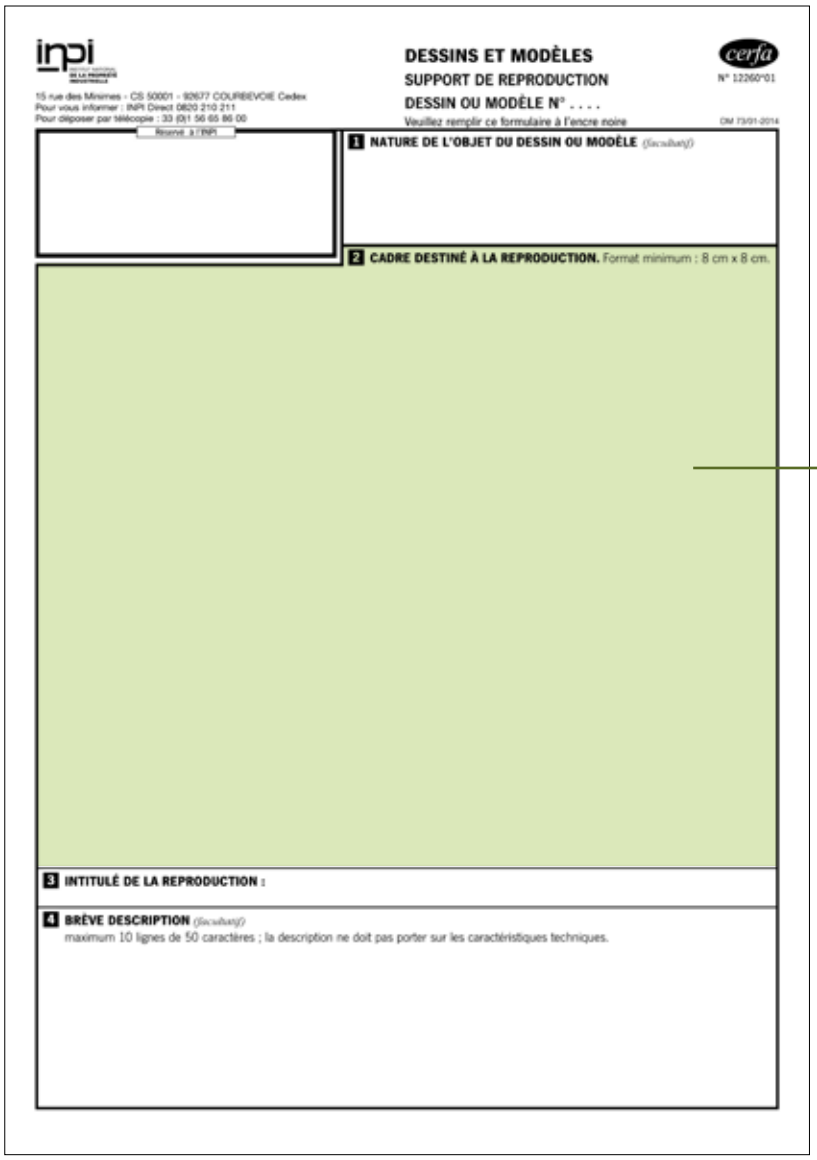

2 – CADRE DESTINÉ À LA REPRODUCTION

Collez ou dessinez dans cette rubrique une représentation de votre dessin ou de votre modèle.

Trois modes de reproduction peuvent être employés :

- un dessin à main levée ou réalisé par des procédés infographiques ;
- une photographie ;
- un échantillon (papier peint, tissu, feuille de plastique ou autre matière) dont l'épaisseur ne doit pas dépasser 3 mm. En dehors de ce cas, aucun modèle ne peut être déposé en nature.

Les reproductions permettent de définir les caractéristiques esthétiques pour lesquelles vous demandez une protection. Celles qui n'apparaissent pas sur les reproductions ne seront pas protégées.
Vous devez donc envisager, pour un même objet, une représentation sous différents angles (vue de face, de profil, etc.) ou dans différents états (un sac ouvert et fermé, par exemple). Le dessin ou modèle doit être représenté seul et sur un fond neutre. Vous ne devez pas faire apparaître :

- d'éléments de décoration (ex. : vase posé sur un modèle de meuble) ;
- d'éléments de "mise en scène" (ex. : serviettes et couverts placés autour d'un modèle d'assiette) ;
- d'éléments d'arrière-plan (ex. : tapisserie, carrelage, véhicule, individu, etc.).

L'indication des cotes ou des dimensions du modèle est interdite.

ATTENTION la qualité des documents que vous fournirez a une influence directe sur la rapidité du traitement de votre dossier et sur la protection qui vous sera accordée. Leur modification après le dépôt est strictement limitée.

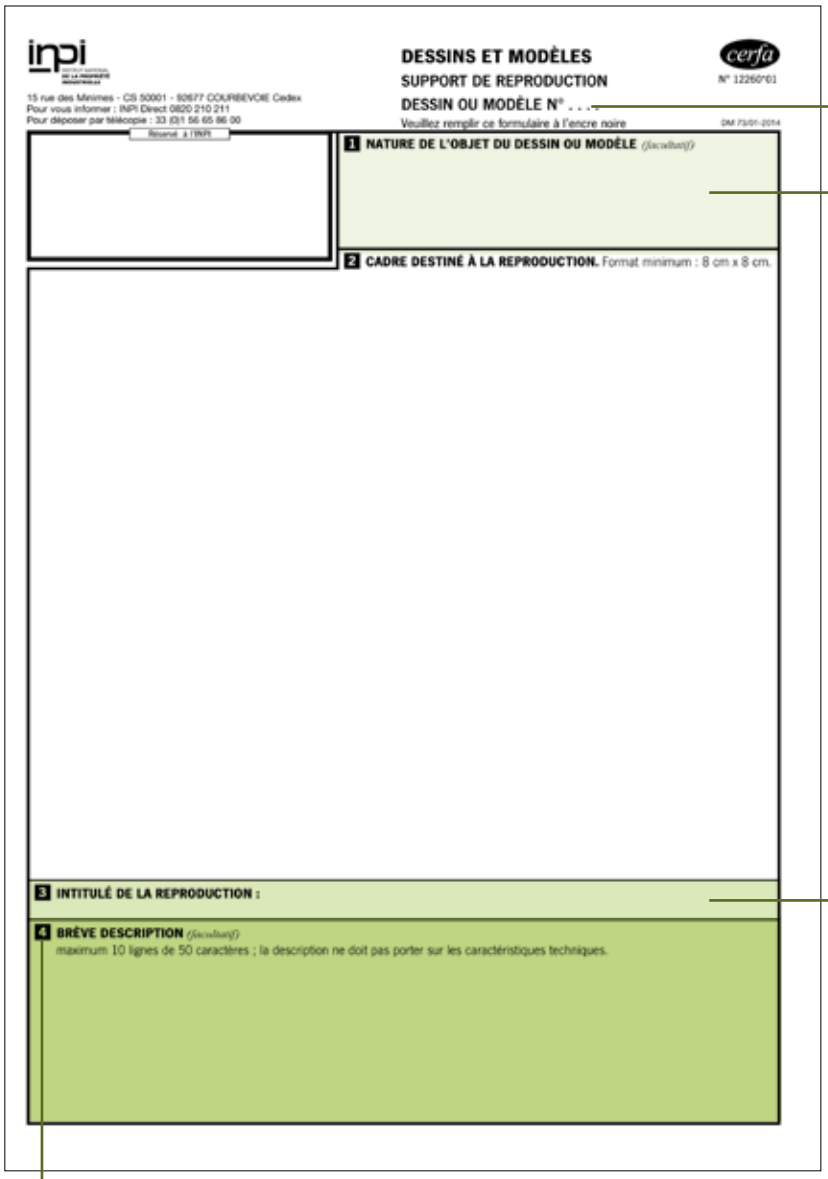

NUMÉRO DU DESSIN OU DU MODÈLE

Indiquez ici le numéro du dessin ou du modèle représenté, suivi d'une barre oblique et du numéro de la reproduction en question.
Par exemple, si le 3e modèle de votre dépôt comporte 2 reproductions, la première d'entre elles doit être numérotée “3/1” et la seconde “3/2”.

1 – NATURE DE L'OBJET DU DESSIN OU MODÈLE

Reportez ici les mêmes informations que celles figurant en rubrique 3 du formulaire (voir p. 12).

3 – INTITULÉ DE LA REPRODUCTION

Indiquez dans cette rubrique l'angle de prise de vue ou la partie du dessin ou modèle représenté.
Exemples : “armoire de cuisine vue de face”, “vue de détail de la poche du pantalon”, “sac à main vue de profil”, etc.

4 – BRÈVE DESCRIPTION

Pour aider à la compréhension de la reproduction, vous pouvez la décrire brièvement.
Toutefois, la description ne doit pas faire référence aux caractéristiques techniques du dessin ou du modèle, tels que les matériaux ou le processus de fabrication employés.

ATTENTION en cas de litige, cette description ne sera pas prise en compte par les tribunaux pour apprécier la protection accordée aux dessins et modèles déposés.

LES INFORMATIONS SUR LA PAGE “SUITE”

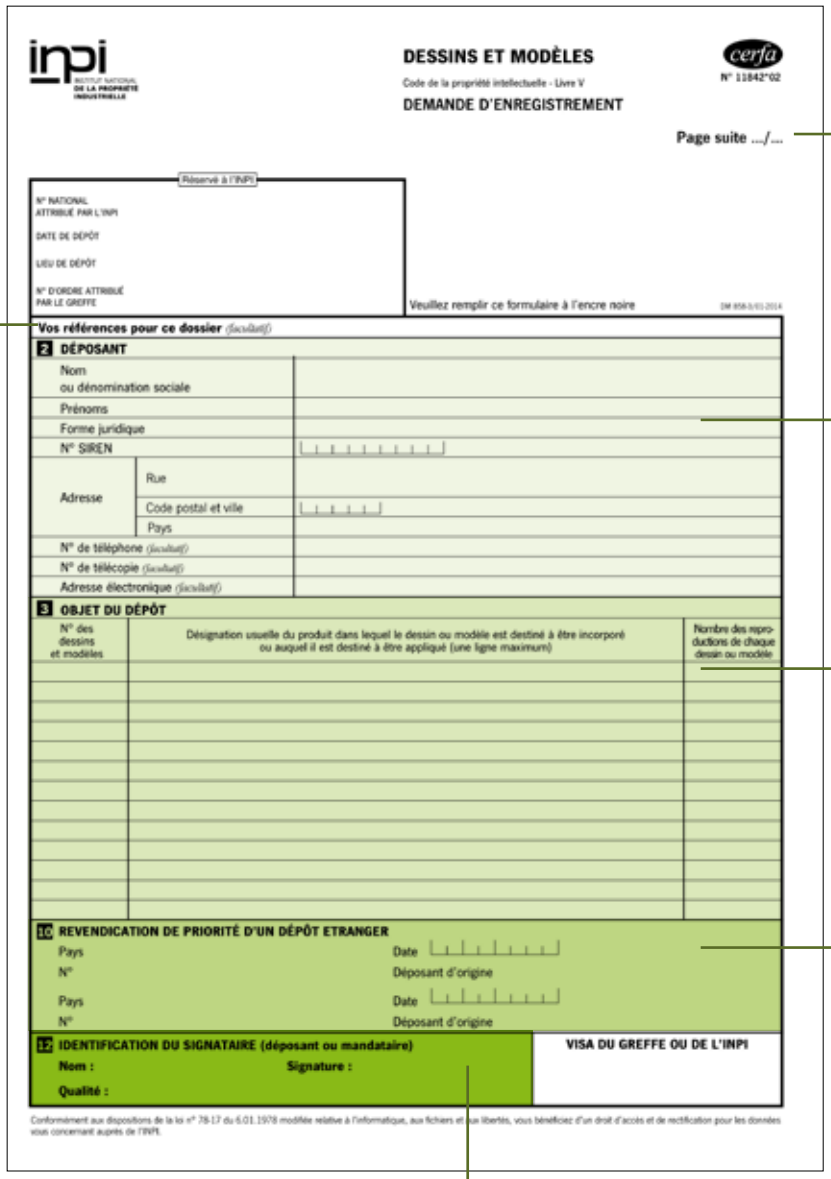

DESSINS ET MODÈLES

Code de la propriété intellectuelle - Livre V

DEMANDE D'ENREGISTREMENT

cerfa N° 11842*02

Page suite .../...

Réservé à l'INPI

N° NATIONAL ATTRIBUÉ PAR L'INPI

DATE DE DÉPÔT

LIEU DE DÉPÔT

N° D'ORDRE ATTRIBUÉ PAR LE GREFFE

Veuillez remplir ce formulaire à l'encre noire

Vos références pour ce dossier (facultatif)

2 DÉPOSANT

Nom ou dénomination sociale

Prénoms

Forme juridique

N° SIREN

Adresse — Rue / Code postal et ville / Pays

N° de téléphone (facultatif)

N° de télécopie (facultatif)

Adresse électronique (facultatif)

3 OBJET DU DÉPÔT

N° des dessins et modèles	Désignation usuelle du produit dans lequel le dessin ou modèle est destiné à être incorporé ou auquel il est destiné à être appliqué (une ligne maximum)	Nombre des reproductions de chaque dessin ou modèle

10 REVENDICATION DE PRIORITÉ D'UN DÉPÔT ETRANGER

Pays — Date

N° — Déposant d'origine

Pays — Date

N° — Déposant d'origine

12 IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE (déposant ou mandataire)

Nom : Signature :

Qualité :

VISA DU GREFFE OU DE L'INPI

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6.01.1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'INPI.

Utilisez autant de pages “Suite” que nécessaire. Numérotez chaque page “Suite” en indiquant, avec une barre de fraction, le nombre total de pages “Suite” jointes au dépôt.

Exemple : “1/1”, s'il n'y a qu'une page “Suite” ou “1/2” puis “2/2”, s'il y en a deux, etc.

N'oubliez pas d'indiquer en page 2 du formulaire le nombre total de pages.

2 – DÉPOSANT

Remplissez cette rubrique comme indiqué en page 10 pour identifier les autres co-déposants.

3 – OBJET DU DÉPÔT

Remplissez cette rubrique comme indiqué en page 12 pour dresser la liste des autres dessins ou modèles que vous souhaitez protéger.

10 – REVENDICATION DE PRIORITÉ D'UN DÉPÔT ÉTRANGER

Remplissez cette rubrique comme indiqué en page 15, pour identifier les autres priorités revendiquées.

12 – IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE

Remplissez cette rubrique comme vous avez rempli la rubrique 11 du formulaire de dépôt.

Vous pouvez éventuellement faire figurer dans cette case une référence interne à votre gestion, pour le suivi de vos dossiers.

LES **DERNIÈRES DÉMARCHES** POUR DÉPOSER LE DOSSIER

Le coût de dépôt d'un dessin ou modèle varie principalement en fonction du nombre de reproductions fournies.

COMBIEN COÛTE LE DÉPÔT D'UN DESSIN OU MODÈLE ?

<table>
<tr><td rowspan="2">Dépôt</td><td>38 €</td><td rowspan="2">Ces redevances forfaitaires sont indépendantes du nombre de dessins ou modèles que vous protégez.
Elles doivent être payées au moment du dépôt, que votre dépôt soit classique ou simplifié.</td></tr>
<tr><td>50 € supplémentaires si vous souhaitez directement protéger vos dessins ou modèles pour une période de 10 ans</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Reproductions</td><td>22 € par reproduction fournie en noir et blanc</td><td rowspan="2">Cette redevance doit être payée uniquement dans le cas d'un dépôt classique, que vous ayez demandé ou non un ajournement de publication.
Vous pouvez la payer au moment du dépôt. En cas de dépôt simplifié, cette redevance doit être payée au moment de votre demande de publication (voir p. 20).</td></tr>
<tr><td>45 € par reproduction fournie en couleurs</td></tr>
</table>

Tarifs en vigueur au 1er janvier 2014

ATTENTION en cas de dépôt par télécopie, une redevance supplémentaire de 75 € devra être payée (voir p. 22).

Exemples :

- pour le dépôt sous la forme classique de 2 modèles, accompagné d'une reproduction en couleurs et d'une autre en noir et blanc :

<table>
<tr><td>Dépôt</td><td>38 €</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Reproductions</td><td>22 € pour la reproduction en noir et blanc</td></tr>
<tr><td>45 € pour la reproduction en couleurs</td></tr>
<tr><td>Total</td><td>105 €</td></tr>
</table>

• pour le dépôt sous la forme simplifiée de 100 modèles, illustrés par 100 reproductions en couleurs :

Dépôt	38 €	Vous ne devez verser que la redevance de 38 €.
Si vous demandez la publication intégrale de votre dépôt (dans les 30 mois qui suivent), vous devrez alors payer :		
Reproductions	45 € x 100 reproductions en couleurs = 4 500 €	
Si vous demandez la publication partielle de votre dépôt (ex. : 29 dessins ou modèles), vous devrez alors payer :		
Reproductions	45 € x 29 reproductions en couleurs = 1 305 €	

Le coût de dépôt dépend également de l'extension ou non de la protection en Nouvelle Calédonie et /ou en Polynésie Française.
>voir www.inpi.fr, rubrique "Tous nos tarifs"

COMMENT PAYER ?

- Par chèque, établi à l'ordre de l'Agent comptable de l'INPI.
- Par mandat.
- Par prélèvement sur un compte client ouvert auprès de l'Agent comptable de l'INPI.
- En espèces ou par carte bancaire, uniquement si vous vous déplacez à l'INPI pour déposer votre dossier.
- Par virement bancaire : les références bancaires de l'INPI sont disponibles auprès de l'agence comptable de l'INPI.

QUE DOIT CONTENIR VOTRE DOSSIER ?

- **Le formulaire que vous venez de remplir**, en un exemplaire, signé à la main.
- **Les reproductions de chaque dessin ou modèle**, en 2 exemplaires identiques s'il s'agit d'un dépôt classique, en un seul s'il s'agit d'un dépôt simplifié (voir p. 17).
- Les éventuelles **pages "Suite"**, en un exemplaire signé à la main (voir p. 19).
- **Le paiement des redevances** (voir p. 20) ou la justification de ce paiement. Pour ce dernier, vous pouvez remplir le bordereau "Demande d'enregistrement de dessins et modèles – Annexe" que l'INPI met à votre disposition (voir p. 3).
- **L'original du pouvoir spécial ou la copie du pouvoir permanent**, en cas de dépôt par un mandataire autre qu'un conseil en propriété industrielle ou un avocat (voir p. 5).

N'oubliez pas, si vous revendiquez une priorité étrangère (voir p. 15), de joindre :

- une copie officielle de la ou des demandes antérieures, en cas de priorité ;
- si les dessins et modèles vous ont été cédés, l'autorisation de revendiquer la priorité. Ce document doit être traduit s'il est en langue étrangère.

Rappel : l'ajournement de publication

- Pour un dépôt classique : les reproductions doivent être jointes au dépôt en 2 exemplaires. Le déposant dispose d'un délai de 3 ans à compter du dépôt pour demander la publication de l'ensemble de ses dessins et modèles. Passé ce délai, cette publication interviendra de façon automatique.
- Pour un dépôt simplifié : les reproductions doivent être jointes au dépôt en un seul exemplaire. Le déposant dispose d'un délai de 30 mois pour demander la publication de tout ou partie de ses dessins et modèles. Il est possible de faire plusieurs demandes de publications partielles. Passé ce délai, les dessins et modèles non publiés seront déchus.

  Lors de sa demande de publication, le déposant doit adresser à l'INPI :
  – les reproductions de chaque dessin ou modèle à publier, en 2 exemplaires identiques à celles fournies lors du dépôt. Chaque reproduction doit être placée sur le support cerfa utilisé dans le cadre d'un dépôt classique ;
  – le paiement de la redevance de reproduction (pour connaître le montant de la redevance à payer, voir p. 20).

OÙ LE DÉPOSER ?

- Directement auprès de l'INPI ou au greffe du tribunal de commerce.
- Par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à l'INPI.
- Par télécopie adressée à l'INPI au **+33 (0)1 56 65 86 00**.
  Ce type de dépôt doit obligatoirement être suivi d'une régularisation officielle dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la réception de la télécopie. Cette régularisation consiste à remettre ou à envoyer à l'INPI :
  – les documents originaux de votre dossier de dépôt. Vous devez alors cocher, sur le formulaire (voir p. 14), la case indiquant qu'il s'agit de la confirmation d'un dépôt par télécopie et inscrire le numéro national de votre dépôt, imprimé en haut et à gauche du formulaire que l'INPI vous aura adressé suite à votre envoi par fax ;
  – la justification du paiement des redevances de dépôt, **effectué le même jour que l'envoi de la télécopie** ;
  – le paiement de la redevance de régularisation de 75 € (par chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'INPI) ou le justificatif de ce paiement.

ATTENTION le dépôt par télécopie ne peut pas être utilisé pour un dessin ou un modèle en couleurs.

Vous venez de déposer un dessin ou un modèle !

Vous recevrez très prochainement une copie de votre demande d'enregistrement comportant la date et le numéro national de votre dépôt.
Ce numéro doit être rappelé dans toute correspondance avec l'INPI.
Un avis de publication vous sera adressé par la suite. Conservez-le précieusement : il constitue votre titre de propriété industrielle.

> Pour connaître les prochaines étapes, consulter la brochure "Le dessin ou modèle"

www.inpi.fr

contact@inpi.fr

INPI Direct :
0820 210 211
(0,09 € TTC/mn)

L'INPI près de chez vous :
liste et adresses sur
www.inpi.fr ou INPI Direct

www.inpi.fr

MODE D'EMPLOI

Découvrir l'INPI

- L'Institut national de la propriété industrielle au service de l'innovation
- L'INPI et la propriété industrielle en 10 questions

Des Repères, pour comprendre la propriété industrielle

- Protéger ses créations
- Lutter contre la contrefaçon
- Les ressources documentaires de l'INPI
- La marque
- La marque internationale
- Le dessin ou modèle
- Le brevet
- L'enveloppe Soleau
- L'invention de salarié

Des Modes d'emploi, pour vous accompagner dans vos démarches

- Vérifier la disponibilité d'une marque
- Vérifier la disponibilité d'un nom de société
- Le formulaire Marque
- Le formulaire Brevet

> Le formulaire Dessins et Modèles

- La vie de votre marque
- La vie de votre brevet
- La vie de vos dessins et modèles

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION

DM 471 - mars 2013 - 2000